

Au-delà des frontières et des murs

Le 6 octobre 2013, la faculté de droit de l'université Al-Quds (Jérusalem) accueillait la cinquième édition du concours international de plaidoiries de Palestine. Objectif : témoigner de violations récentes des droits de l'Homme, et de l'universalité de ceux-ci.

Thibault CHAFFOTTE, journaliste

Un groupe d'occidentaux traverse le campus de l'université d'Al-Quds ce matin-là, sous le regard interrogateur des étudiants. La délégation française du cinquième concours international de plaidoiries de Palestine ⁽¹⁾ comprend, outre les organisateurs, plusieurs élus, juristes, journalistes. Dans le vaste amphithéâtre de la faculté, les étudiants juristes constituent la majorité du public. Plusieurs hauts représentants de l'Autorité palestinienne, membres du jury, occupent les premiers rangs. Sur la scène, Anwar Abu Eishah, professeur de droit à l'université d'Al-Quds et ministre palestinien de la Culture depuis peu, donne le ton de cet événement. « *Mon premier mot va à mes étudiants, j'ai envie qu'ils s'impliquent plus, souligne-t-il d'un ton passionné. Il faut apprendre à oser.* » Le message du ministre de la Justice, Ali Mhanna, est similaire. « *C'est vous [les jeunes] qui allez être responsables de l'avenir de la Palestine. Vous êtes notre espoir.* »

Le concours est ouvert à des avocats du monde entier. Les faits en cause peuvent s'être déroulés dans n'importe quel pays mais ce matin-là, il est difficile de penser à autre chose qu'à l'occupation israélienne. « *S'agissant des droits de l'Homme, il suffit de sortir de*

Les organisateurs espèrent franchir une étape supplémentaire l'an prochain, en accueillant la plaidoirie d'un avocat israélien. De quoi montrer que la question des droits de l'Homme dépasse toutes les frontières, peu importe les murs qui s'y dressent.

(1) Créé en 2009 à l'initiative de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, cet événement est une déclinaison locale de celui organisé tous les ans, au Mémorial de Caen.

(2) Selon certains d'entre eux, une femme enceinte aurait perdu son enfant, soumise à une trop grosse dose de gaz. Un étudiant serait devenu sourd suite à des tirs de grenades assourdissantes. La routine, pour ces jeunes Palestiniens qui sont en âge d'avoir vécu la seconde Intifada.

l'université pour savoir de quoi on parle», indique Olivier Plançon, consul général adjoint à Jérusalem, en parlant du mur de séparation qui longe le campus. Le diplomate ne croit pas si bien dire. Si les lieux semblent si calmes ce jour-là, l'université arabe de Jérusalem-Est est soumise à des tirs de grenades lacrymogènes presque toutes les semaines. A la rentrée universitaire, les militaires sont même venus tous les jours aux abords du campus pour envoyer des projectiles. Ce rituel ne perturbe plus tellement les étudiants, qui préférèrent en rire. ⁽²⁾

Entre l'Inde et le Bangladesh

C'est un autre mur que celui qui se trouve à quelques mètres de l'université qu'a choisi d'évoquer Charles Merlen, avocat au barreau de Lille. Il s'agit de celui qui sépare depuis 1993 l'Inde et le Bangladesh. Il raconte le cas d'Abu Alam, jeune Bangladais de 26 ans. En juillet 2012, il part en Inde acheter quelques vaches, et tente de leur faire passer la frontière. Lors de la traversée d'une rivière, les militaires indiens le capturent et l'emmènent. Quelques jours plus tard, son corps est retrouvé non loin de là, dans un cours d'eau. Au cours d'un interrogatoire, les militaires

lui ont brisé les membres. Puis ils l'ont jeté à l'eau à moitié inconscient. C'est là qu'il s'est noyé. C'est la vingtième victime des Border security forces (BSF), en 2012. Depuis 2001, on compte neuf cent soixante-six morts et mille trente-deux disparitions le long de cette frontière. « *La plupart n'étaient que des jeunes hommes, des agriculteurs, des éleveurs s'étant approchés de trop près du mur, ou qui s'étaient égarés en territoire indien* », décrit l'avocat. Abu Alam n'avait pas d'arme, ses tortionnaires n'avaient aucun doute sur les raisons de sa présence de ce côté-là de la frontière. « *Ce crime demeurera très certainement impuni puisqu'aucun espoir ne se présente de part et d'autre de la frontière. Si l'Inde tolère le zèle criminel dont font preuve chaque jour ses agents, le Bangladesh, de son côté, se fige dans une inaction tout aussi coupable* », poursuit-il. Dans le cas d'Abu Alam, le Bangladesh s'est contenté d'adresser une lettre de protestation. Il faut rappeler que les deux pays sont sur le point de signer un accord de libre-échange, dont les paysans du Bangladesh pourraient bien être exclus. « *C'est parce que je suis profondément attaché à la paix que je m'interroge sur les sentiments qui habitent et habiteront les frères, les sœurs, les amis d'Abu*





© DR

Alam, conclut Charles Merlen. Le jour où ils seront ivres de colère, quand ils seront assoiffés de vengeance, qu'irons-nous dire à ces personnes? Qu'elles doivent croire en la paix? Qu'elles doivent croire en la force du droit?».

De la Russie à la Palestine

L'avocate Delphine Manuel-Lauriano évoque maintenant l'affaire Sergueï Magnitski. Cet avocat fiscaliste russe était embauché par le Britannique William Browder, PDG du plus gros fonds d'investissement en Russie, Hermitage capital. Pour avoir critiqué la gestion du géant gazier Gazprom, il a été interdit de pénétrer sur le territoire russe; son domicile a été perquisitionné et ses actifs saisis. Passées sous le contrôle du clan Poutine, les sociétés se sont fait rembourser deux cent trente millions de dollars d'impôts «*indûment versés*», en décembre 2007. Face à une «*troupe de fonctionnaires corrompus*», les sept avocats russes de Browder ont quitté la Russie avec leurs familles, à l'exception d'un. Sergueï Magnitski est resté et a déposé plainte pour vol, fraude fiscale et corruption. Le procès a eu lieu, mais le plaignant a aussitôt été accusé d'avoir volé les deux cent trente millions de dollars. Incarcéré en

Le concours international de plaidoiries de Palestine, organisé depuis 2009 par l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, est ouvert aux avocats du monde entier. Ici, l'avocate palestinienne Majda Awajna, lors de l'édition 2013 du concours.

novembre 2008, il est alors mis à l'isolement, privé de nourriture, de soins et de visites. On lui demande de mettre le nom de William Browder sur sa plainte, mais il refuse. Au bout de six mois, il a perdu un quart de son poids et souffre de calculs biliaires, d'une cholécystite chronique et d'une pancréatite. Il doit subir une intervention chirurgicale en urgence, mais le ministère de l'Intérieur le transfère dans une autre prison qui, elle, n'a pas de structure médicale. Le 16 novembre 2009, alerté par les cris de douleur, un responsable contacte une équipe de médecins extérieurs. Mais il est trop tard. Il a été frappé à mort. Cela n'empêchera pas le procureur général et le ministère de l'Intérieur de reprendre le procès à son compte, un an et demi plus tard, et de le déclarer coupable le 11 juillet 2013. La dernière plaidoirie porte sur le destin tragique de Sohaïb Zayoud. Majda Awajna raconte l'histoire de ce Palestinien poussé par le chômage à aller chercher du travail en Israël. En août 2011, il travaillait dans une colonie, à Dabburiya, en tant que sous-traitant d'un entrepreneur du bâtiment. Sans déclaration officielle et sans équipement de sécurité, il a effectué une chute de très haut. Souffrant d'une hémorragie au cerveau, il a été

opéré quelques jours plus tard, à Haïfa. Parce qu'il travaillait sans permis et que son patron n'a pas reconnu qu'il l'employait, ses soins ont été incomplets et il est sorti trop tôt de l'hôpital. Un mois plus tard, il a été transporté dans un établissement de Naplouse, en Cisjordanie. Il y est resté vingt-cinq jours. Faute d'argent, sa famille a dû le transporter à celui de Jénine, alors qu'il était dans le coma. L'hôpital a voulu le renvoyer chez lui, estimant que son cas était désespéré. Son père a refusé. Le personnel a alors cessé de s'occuper de lui, ce qui a provoqué l'apparition d'escarres. Un an plus tard, il a repris conscience de façon partielle. «*Il avait le droit à un travail décent, digne et humain. Il a travaillé pour s'assurer une vie correcte, non pas dans un lit d'hôpital, non pas pour être exploité en tant que machine performante que l'on jette au rebut une fois endommagée, mise à la casse car non-réparable*», défend l'avocate.

Le palmarès et la fin des « postes réservés »

Pour une fois, le jury du concours a récompensé un avocat occidental. «*Les membres palestiniens du jury nous ont dit eux-mêmes qu'il était temps qu'il n'y ait plus de "poste réservé" dans le palmarès*, a expliqué Alain Tourret, président de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et député du Calvados. *Il arrive un moment où, dans un concours, il faut récompenser les meilleurs*». Le premier prix est allé à Charles Merlen, le deuxième à Delphine Manuel-Lauriano et le troisième à Majda Awajna. Les organisateurs espèrent franchir une étape supplémentaire l'an prochain, en accueillant la plaidoirie d'un avocat israélien. De quoi montrer que la question des droits de l'Homme dépasse toutes les frontières, peu importe les murs qui s'y dressent. ●

Plus d'informations sur
<http://zidhp.eu/presentation-3>